

NOTICE UNDER THE ACQUISITIVE PRESCRIPTION ACT 2018

Notice is hereby given that **Mr. Meghlall SUMMUN**, residing at Impasse Montacchio Main Road, Surinam, has requested me to transcribe a deed of prescription of an immovable property of which the location, description and boundaries are as follows –

(a) **LOCATION:** Chemin Grenier Road B10, Surinam – **DISTRICT:** Savanne;

(b) **DESCRIPTION:** 8,304.45m² (PIN 1609160005);

(c) **BOUNDARIES** as per a memorandum of survey drawn up by **Mr. Seewanan JHURRY**, Land Surveyor, on 14/01/2026, registered in Reg LS99/99137944:

“Du premier côté, partie par un trottoir longeant « Chemin Grenier Road B10 », sur trente-huit mètres onze centimètres (38.11m) et partie par une courbe, sur une longueur développée mesurant sept mètres quatre-vingt-douze centimètres (7.92m).

Du deuxième côté, partie par un chemin commun de trois mètres quatre-vingt-dix centimètres (3.90m) de large séparant le terrain appartenant à Nunlall Teeluck de celui présentement décrit, sur deux cent trente-huit mètres soixante centimètres (238.60m) et partie par une courbe, sur une longueur développée mesurant sept mètres soixante-neuf centimètres (7.69m).

Du troisième côté, par un chemin commun de trois mètres quatre-vingt-dix centimètres (3.90m) de large séparant le terrain appartenant à Islam Kauroo de celui présentement décrit, sur vingt-quatre mètres soixante-quatre centimètres (24.64m).

Du quatrième et dernier côté, par Hasra Mucdoobacus, sur une ligne brisée en quatre parties mesurant respectivement vingt-quatre mètres cinquante-sept centimètres (24.57m), vingt-cinq mètres quarante-quatre centimètres (25.44m), cent vingt-quatre mètres vingt-cinq centimètres (124.25m) et soixante-trois mètres vingt-sept centimètres (63.27m).”

The deed of prescription of the immovable property, together with the memorandum of survey accompanying it, may be inspected at my office. Any person who claims to be the owner or part owner of, or to have an interest in, the whole or part of the immovable property may, within 3 months as from **24/06/2026**, object to the transcription of the deed of prescription by serving on me and on the occupier a notice of objection setting out the grounds of his objection.

24/06/2026

Me. MOHAMMAD YOUSSEF AUMJAUD
CIVIL LAW NOTARY
HENNESSY TOWER, POPE HENNESSY STREET
PORT LOUIS

